

Date : 23 novembre 2023

N° de la séance : 2



Lycée Montesquieu
Le Mans

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 23 novembre 2023

N° de la séance : 2

Date de la convocation : 15 novembre 2023

Présidence : M. André HARBULOT - Proviseur.

Secrétariat : M Eric BERTIN, représentant des personnels enseignants.

Membres excusés (1) : MME Sophie MOISY

Quorum : 16

Membres présents (27) : MME Karine AUBERT, Mme Anne BEAUCHEF, M. Eric BERTIN, MME BLAIS Maleaume, M BOULAY Emmanuel, MME Sandrine COICADAN, M Nathanaël COMBARY, M Victor COYAULT, M. Benoît DAUDIBON, MME Valérie DODARD, M. Amédée FOUCAULT, M. Laurent GAYME, M. André HARBULOT, MME Sandrine JARDIN, M Jean-Noël LEPINE, M Louis MARCHAND, M. Pascal MARIETTE, M Cyrille MASSON, MME Sandrine MATHEY, Mme Anne-Chantal MEYER-GROUAS, MME Isabelle PINEAU, M Nicolas RAGO, Mme Rose VAN DE WALLE-GANDIN, Mme Martine VIRFOLLET, M. André VIVET, M. Valérian WILLAUME, Mme Virginie LE FOURNIS

ORDRE DU JOUR

N° et nature des questions traitées	nbre de feuillets
I- Conseil d'administration.....	1
II- Conventions et contrats	1
III- Questions financières	4
IV- Projet pédagogique.....	1
V- Questions diverses	1
PIECES ANNEXES.....	2

TOTAL DES FEUILLETS	10
----------------------------	-----------

Le Président,

Le Secrétaire,

Date : 23 novembre 2023

N° de la séance : 2

Le conseil d'administration se réunit en séance ordinaire, jeudi 23 novembre 2023 à 18h en salle des Actes.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

M Bertin, représentant des personnels enseignants sera secrétaire de séance.

Nature des questions traitées : I. Conseil d'administration

Feuillet : 1/1

1) Procès-verbal du précédent conseil d'administration

Le PV du précédent CA du 3 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

2) Règlement intérieur du CA (annexe 1)

Le conseil d'administration adopte le règlement intérieur du conseil d'administration.

Acte n° 26 - 2023-2024					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
27	0	0	27	0	27
Résultat de la délibération : Adoptée					

3) Création de la commission permanente

Même si la tenue d'une commission permanente n'est plus obligatoire, Monsieur le Proviseur souhaite qu'elle puisse se réunir une ou deux fois dans l'année, en particulier lors de la préparation de rentrée. La commission permanente ne peut avoir de délégation de vote.

Le conseil d'administration adopte la création de cette commission.

Acte n° 28 - 2023-2024					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
27	0	0	27	0	27
Résultat de la délibération : Adoptée					

4) Composition des conseils et commissions (annexe 2)

Monsieur le Proviseur remercie l'ensemble des membres de s'être répartis, en amont du CA, dans les différentes commissions.

Le conseil d'administration adopte la répartition des personnes dans les différentes commissions et les différents conseils.

Acte n° 27 - 2023-2024					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
27	0	0	27	0	27
Résultat de la délibération : Adoptée					

Date : 23 novembre 2023

N° de la séance : 2

Nature des questions traitées : II. Conventions, contrats et marchés

Feuillet : 1/1

1/ Convention d'utilisation des équipements sportifs

Monsieur Harbulot tient à remercier l'ensemble de l'équipe enseignante d'Education Physique et Sportive pour leur patience durant les travaux du gymnase qui impactent le bon déroulement des activités sportives. Les travaux devraient durer jusqu'au mois d'août 2024. Il est prévu que la piscine rouvre après les vacances de février. Tous les élèves ayant choisi natation au baccalauréat pourront a priori passer leur épreuve en fin d'année.

Le CA autorise le chef d'établissement à signer la convention d'utilisation des équipements sportifs avec la Ville du Mans.

Acte n° 25 - 2023-2024					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
27	0	0	27	0	27
Résultat de la délibération :		Adoptée			

2/ Convention Jeunes en Librairie

Le CA autorise le chef d'établissement à signer la convention de partenariat Jeunes en Librairie dont pourront profiter les élèves de Seconde 9 qui participent cette année à un projet BD.

Acte n° 24 - 2023-2024					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
27	0	0	27	0	27
Résultat de la délibération :		Adoptée			

3) Contrat avec ARD maintenance des système accès self

Le CA autorise le chef d'établissement à signer cette convention.

Acte n° 23 - 2023-2024					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
27	0	0	27	0	27
Résultat de la délibération :		Adoptée			

4) Convention BIO-Déchets

A partir du 1er janvier 2024, il sera obligatoire de trier ses biodéchets. Il est demandé au CA de permettre au lycée d'adhérer à un groupement d'achat piloté par le lycée Touchard, afin de réduire les coûts que cela risque d'engendrer. Mme Pineau évalue ces coûts à près de 10000 euros par an pour l'établissement. Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation regrettent que le tri de ces déchets et leur valorisation soient confiés à une société privée. Le représentant de la commune informe les membres du CA que les services de la commune ne sont pas encore en mesure de récolter ces déchets mais qu'elle met tout en œuvre pour que cela puisse se faire rapidement.

Le CA autorise le chef d'établissement à signer cette convention d'adhésion au groupement d'achats.

Acte n° 22 - 2023-2024					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
27	0	0	27	0	27
Résultat de la délibération :		Adoptée			

Date : 23 novembre 2023

N° de la séance : 2

Nature des questions traitées : III. Questions financières et matérielles

Feuillet 1/4

1/ Tarifs restauration pour les élèves 2024

Monsieur le Proviseur rappelle que le lycée a fait le choix de ne pas augmenter ses tarifs pour l'année 2024.

Tarifs :

Demi pensionnaire au forfait : 612€ (174 jours) - règlement des remises d'ordre sur le forfait.

Demi pensionnaire au ticket : 4€55/repas

Le CA vote les tarifs proposés à l'unanimité.

Acte n° 21 - 2023-2024					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
27	0	0	27	0	27
Résultat de la délibération :		Adoptée			

2/ Tarifs restauration pour les commensaux 2024

Comme le préconisait la Région qui ne souhaitait pas que les tarifs de restauration pour ses agents augmentent, les tarifs des commensaux restent également stables pour l'année 2024.

Tarifs :

Tarif A / indice < 430 : 2€88

Tarif B / indice entre 431 et 495 : 4€55

Tarif C / indice entre 496 et 658 : 5€10

Tarif D / indice > 659 : 5€20

Le CA valide les tarifs proposés.

Acte n° 20 - 2023-2024					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
27	0	0	27	0	27
Résultat de la délibération :		Adoptée			

3/ Divers Tarifs perte de carte à puce/ perte de manuels/ de livres / de clés/ photocopies

Autres Tarifs :

- Rachat de carte d'accès lycée/ self : 6€50

- Remboursement de livres (CDI / manuels scolaires) : Prix du remplacement,

- Remboursement clés : prix du remplacement,

- Envoi de diplômes à la demande des familles : 7€50

- Envoi de diplôme + livrets scolaires à la demande : 15€

- Tarif photocopies CPGE 42€

- location de salles de classe : 150€/salle/jour

Le CA vote à l'unanimité les divers tarifs présentés par Mme Pineau, Adjointe Gestionnaire.

Acte n° 19 - 2023-2024					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
27	0	0	27	0	27
Résultat de la délibération :		Adoptée			

Date : 23 novembre 2023

N° de la séance : 2

Nature des questions traitées : III- Questions financières et matérielles

Feuillet 2/4

4/ Règlement sur les remises d'ordre

Mme Pineau expose les nouvelles règles en vigueur concernant les remises d'ordre : la clause concernant les absences « COVID » est supprimée.

Le CA les vote à l'unanimité.

Acte n° 18 - 2023-2024					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
27	0	0	27	0	27
Résultat de la délibération :		Adoptée			

5/ Taux charges communes

Les taux des charges communes sont votés par le CA à l'unanimité :

Participation des usagers (élèves et commensaux) aux frais de charges communes : 20,5%

Acte n° 17 2023-2024					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
27	0	0	27	0	27
Résultat de la délibération :		Adoptée			

6/ Liste des contrats reconductibles 2024

Mme Pineau présente aux membres du conseil d'administration du lycée les différents contrats souscrits par l'établissement. Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation regrettent que de nombreux contrats aient vu leur coût augmenter.

Le CA vote les différents contrats à l'unanimité.

Acte n° 16 - 2023-2024					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
27	0	0	27	0	27
Résultat de la délibération :		Adoptée			

7/ Répartition des charges entre SRH et ALO

a/ 2023

Pour pouvoir payer les dernières factures de gaz, eau et électricité du 1^{er} novembre au 31 décembre 2023, le conseil d'administration autorise le paiement des sommes nécessaires sur le budget SRH suite au prélèvement du précédent CA.

Acte n° 11 - 2023-2024					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
27	0	0	27	0	27
Résultat de la délibération :		Adoptée			

Date : 23 novembre 2023

N° de la séance : 2

Nature des questions traitées : III. Questions financières et matérielles

Feuillet 3/4

b/ 2024

A partir de 2025, le lycée sera dans l'obligation d'utiliser un nouveau logiciel, comme c'est déjà le cas pour certains établissements. Afin de se conformer aux règles de comptabilité publique, le service SRH devra être totalement autonome. Cependant, comme la restauration n'est pas dotée de compteurs indépendants, le lycée ne pourra pas savoir exactement quelle sera la part du service SRH dans la consommation totale des fluides. C'est pourquoi, Mme Pineau demande au conseil d'administration de voter une estimation de la part du service SRH dans les factures globales.

Acte n° 12 2023-2024					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
27	0	0	27	0	27
Résultat de la délibération :		Adoptée			

8/ Budget 2024

Mme l'Adjointe Gestionnaire présente les grandes lignes du budget prévisionnel pour l'année 2024, les membres du CA ayant reçu le budget détaillé en amont du conseil. Monsieur Harbulot tient à souligner que la Région a répondu favorablement à une demande d'aide pour payer les factures des fluides qui ont explosé l'année dernière, et ce malgré les efforts entrepris pour réduire notre consommation, comme le souligne M. Lépine, représentant des personnels ATSS. Néanmoins, Mme Jardin et M. Daudibon, représentants des personnels d'enseignement et d'éducation, déplorent que la dotation de fonctionnement octroyée par la Région ne soit pas augmentée cette année, malgré l'inflation que nous avons connu ces derniers mois. Ils insistent sur le fait que des enseignants sont ainsi parfois obligés de s'autocensurer de peur que leurs projets ne puissent être financés. M. Harbulot affirme que les enseignants ne doivent pas s'autocensurer et qu'il a toujours eu à cœur d'étudier toutes les demandes qui lui sont présentées. Monsieur le Proviseur souligne que le lycée continue de recevoir de nombreuses aides pour financer les différents projets. Par exemple, l'application Adage a facilité des partenariats avec de nombreuses structures culturelles. Ces partenariats sont ainsi directement pris en charge financièrement par l'Etat. Mme Beauchef, représentante de la Région, assure également que la Région continue de financer de nombreux projets et que, bien entendu, cela demeure une priorité de la politique régionale. Elle rappelle aussi que toutes les collectivités territoriales sont soumises à un contexte de budget contraint et que la Région n'a d'autre choix que de gérer au mieux les deniers publics. La situation financière du lycée ne laisse néanmoins que peu de marges de manœuvre d'autant plus que des travaux de viabilisation sont à prévoir (ascenseur etc.).

Le budget prévisionnel est adopté par le CA.

Acte n° 29 - 2023-2024					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
27	0	5	22	0	22
Résultat de la délibération :		Adoptée			

Date : 23 novembre 2023

N° de la séance : 2

Nature des questions traitées : III. Questions financières et matérielles

Feuillet 4/4

9/ Délégation au chef d'établissement marchés

Le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement en vue de signer, dans la limite de l'autorisation budgétaire, les marchés dont le montant unitaire est inférieur à 215 000€HT et dont l'incidence financière est annuelle.

Acte n° 15 - 2023-2024					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
27	0	0	27	0	27
Résultat de la délibération :		Adoptée			

Date : 23 novembre 2023

N° de la séance : 2

Nature des questions traitées : IV. Questions et projets pédagogiques

Feuillet 1/1

1/ Projet pHAre

Monsieur Willaume, proviseur adjoint, présente les actions menées par l'établissement contre le harcèlement, grande cause nationale. Le lycée souhaite s'inscrire dans les recommandations du projet pHARE qui permet à tout établissement scolaire de se doter d'un plan de prévention et d'un protocole traitement du harcèlement scolaire. Monsieur Willaume présente aux membres du CA l'équipe ressource ainsi que le protocole de prise en charge des situations de harcèlement entre élèves. Comme le préconisait le Ministère de l'Education, chaque classe a été sensibilisée à la problématique du harcèlement scolaire et les élèves ont répondu à un questionnaire. 35 élèves (dont 9 garçons seulement) ont accepté d'être les ambassadeurs du lycée sur la question du harcèlement. Ils seront prochainement réunis. Mme Coicadan, représentante des personnels d'éducation et d'enseignement, regrette que les CPGE n'aient pas été associées à cette démarche.

2/ Voyage en Allemagne

Monsieur Harbulot présente le budget prévisionnel du voyage en Allemagne organisé par Mme Dréan. Pour l'instant, les dates prévues initialement, à savoir du 7 au 12 avril 2024, sont compromises, la société de transports n'ayant pas suffisamment de chauffeurs pour ces dates. Le Proviseur maintient le voyage quitte à ce qu'une autre date soit trouvée. Comme chaque année, l'Amicale des anciens élèves fait un don de 1000 euros au lycée pour financer les voyages scolaires. M. Harbulot remercie chaleureusement l'Amicale représentée au sein du CA par Monsieur Vivet.

Le budget prévisionnel du voyage en Allemagne est validé.

Acte n° 14 - 2023-2024					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
27	0	0	27	0	27
Résultat de la délibération :		Adoptée			

3/ Voyage en Toscane

Monsieur le Proviseur présente également le budget prévisionnel du voyage en Toscane organisé par Mme Bollée du 7 au 12 avril. Le budget est également validé par le CA.

Acte n° 13 - 2023-2024					
Votants :	Vote nul :	Abstentions ou vote blanc :	Exprimés :	Avis contraire :	Avis favorable :
27	0	0	27	0	27
Résultat de la délibération :		Adoptée			

Date : 23 novembre 2023

N° de la séance : 2

Nature des questions traitées : V. Questions diverses

Feuillet : 1/1

- Suite à une question posée par les représentants des parents d'élèves, Monsieur Harbulot nous dit qu'il n'a reçu aucunes nouvelles recommandations ministérielles quant aux stages que doivent effectuer les élèves de Seconde en fin d'année scolaire.
- Les éco-délégués seront forces de propositions pour que des menus végétariens soient plus souvent présents aux menus de la restauration scolaire. Le Proviseur insiste sur le fait que le lycée a fait beaucoup d'efforts pour favoriser dans ses achats les circuits courts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.